

Les indépendants redoutent d'être « les victimes collatérales du confinement »

Une étude réalisée par la néobanque Shine met, une nouvelle fois, en lumière l'incertitude des professionnels confrontés à la crise.

Nombre d'indépendant·e·s se questionnent sur l'avenir et la survie même de leur activité. Une inquiétude relayée auprès des sénateurs.

Le second confinement plonge les professionnel·le·s dans le flou. Selon une étude menée auprès de 1 300 d'entre eux à la mi-novembre par la néo-banque Shine, près de la moitié (43 %) des indépendant·e·s se disent inquiets quant à l'avenir, voire à la survie, de leur activité. Ils n'étaient « que » 36 % à déclarer cela lors du confinement décrété au printemps. Un constat qui vient, entre autres, confirmer les alertes répétées d'une poignée d'organisations vis-à-vis de l'illisibilité des aides. Le 12 novembre 2020, des syndicats représentant les indépendant·e·s étaient notamment reçus par des membres de la délégation sénatoriale aux entreprises et portaient un message unanime : « *Nous sommes les victimes collatérales du confinement.* »

Un horizon de 6 mois d'activité

Ce sentiment semble s'installer durablement. Près de 7 indépendant·e·s sur 10 (69 %) s'estiment encore « *mal informés* » au sujet des mesures mises en place par l'État et les régions pour soutenir l'économie et les accompagner. « *Il est urgent et nécessaire de donner à un maximum de professionnels les moyens d'identifier les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ce n'est qu'à cette condition que les entrepreneurs pourront reprendre confiance en l'avenir* », note ainsi Shine, qui est à l'origine d'un simulateur d'éligibilité individuelle au fonds de solidarité. Pour faire suite à la rencontre avec les syndicats, le Sénat a, pour sa part, mis en ligne des infographies explicatives sur son site.

Plus inquiétant, ce manque d'accompagnement aurait déjà causé des torts irréversibles à l'entreprise de ces professionnel·le·s. 26 % d'entre eux affirment ainsi que leur activité « *ne survivra pas plus de 6 mois* ». La majorité (80 %) a, cela dit, réussi à continuer à travailler lors de ce second confinement – nettement moins strict que celui du début d'année, où seuls 53 % avaient pu le faire. Les entrepreneur·se·s sondé·e·s auraient fait preuve de « *beaucoup d'anticipation* », selon Shine, qui souligne qu'ils sont tout de même 57 % à avoir « *adapté leur manière d'exercer leur métier* » en prévision du reconfinement. « *L'acquisition et la mise en place d'équipements dédiés au télétravail, mais aussi la création de boutiques en ligne* » font partie des mesures les plus souvent mises en place, relève la néo-banque.

Pour mémoire, les représentants des travailleur·se·s indépendant·e·s s'étaient montrés très inquiets face aux sénateurs lors de la rencontre avec les parlementaires en novembre. « *Le choc est extrême* », avait souligné Frédéric Lavenir, président de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), précisant tout de même que « *le dispositif mis en place [par le gouvernement, N.D.L.R.] est efficace* ». Hind Elidrissi, porte-parole du syndicat Indépendants.co, a réclamé que ces professionnel·le·s soient ainsi reconnus « *à la fois comme des personnes morales, comme les entreprises, et physiques, comme tout individu* », « *un accès à des aides sectorielles* » et « *une réforme de l'assurance-chômage inspirée du fonds de solidarité* ». Le secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), Marc Sanchez, a estimé que « *les aides ne pallieront pas toutes les difficultés* » et appelé « *la prise en charge [à devenir] moins technocratique et plus généralisée* ».

